

"Déclarons la pêche de la mer libre et commune à tous nos sujets
auxquels nous permettons de faire, tant en mer que sur les grèves".

(Ordonnance Royale d'août 1681)

édito

se rassembler pour mieux faire valoir nos droits

Allons-nous nous orienter vers **une pêche durable et respectueuse de la ressource** ? Oui, peut-être, si l'on s'en réfère au vote des députés européens du 6 février 2013 qui ont approuvé la **réforme de la Politique Commune des Pêches (PCP)** à une très large majorité (502 voix « pour » sur 754). Parmi les principales mesures figurent la **suppression des rejets en mer, l'arrêt des surpêches** et la mise en place d'un **Rendement Maximal Durable (RMD)** d'ici 2020. En clair, les pays européens devraient s'engager à ne pas pêcher plus que ce que les stocks peuvent produire. Seule la **France** et le Portugal ont voté « contre » ! Nous constatons avec regret qu'une **majorité de députés européens français** a préféré défendre des **intérêts particuliers** à court terme au détriment de l'**intérêt général** et de la **protection de la ressource**. Nous espérons que cette nouvelle législation européenne sera effectivement mise en œuvre et que chacun finira par comprendre que cette importante réforme, largement approuvée par l'Europe, va dans l'**intérêt de tous** y compris celui des pêcheurs professionnels. On ne peut pas indéfiniment scier la branche sur laquelle on est assis ! Ne pas consentir aux efforts nécessaires dans l'immédiat nous amènerait très rapidement à être confrontés à un risque écologique majeur. **Philippe Cury et Didier Gascuel**, deux scientifiques français aux travaux incontestables, l'ont clairement explicité lors d'une récente audition à l'Assemblée nationale le 31 janvier 2013 (voir notre site fnppsf.fr). Aucun élu ne peut plus désormais dire qu'il ne savait pas !

Les premières **assises nationales des pêches en mer et de la plaisance** auront lieu à **Saint-Nazaire le jeudi 14 et le vendredi 15 novembre 2013**. Elles sont organisées par les **cinq fédérations signataires de la charte**. L'UNAN, après réflexion, a en effet décidé de se joindre aux autres fédérations et de participer à **cet événement d'une importance capitale pour l'avenir de la plaisance et des pêches en mer de loisir**. L'objectif est de démontrer aux institutionnels et à l'ensemble des acteurs de la filière le rôle essentiel joué par notre activité tant sur les **plans économique et sociologique** que sur le plan **environnemental**. Ce sera aussi pour les cinq fédérations organisatrices une formidable opportunité pour expliciter et faire valoir les **valeurs communes** qui sont les nôtres.

Le rôle essentiel joué par chacun d'entre vous au sein de notre fédération reste le fondement même de notre organisation. **Les orientations et les valeurs que nous partageons** et que nous avons élaborées ensemble lors de nos différents congrès seront au cœur même de ces assises.

Si nous consacrons autant d'énergie à cet événement, c'est essentiellement **pour mieux vous défendre** ! Trop d'élus aujourd'hui mésestiment encore voire ignorent **l'importance de notre activité**. Ces assises seront aussi pour nous une **formidable occasion de le leur rappeler** !



Notre **congrès national annuel** se déroulera le samedi 15 et le dimanche 16 juin 2013 à St-Brice-en-Coglès. Nous pourrions y affiner voire corriger et enrichir nos revendications actuelles et mettre en avant les valeurs que nous défendons. **Ces travaux préparatoires revêtent une importance toute particulière** car ils ont, bien sûr, vocation à être **intégrés** à ceux menés parallèlement dans le cadre des **ateliers des assises nationales** au même titre que toutes les propositions émanant des autres fédérations organisatrices. Je vous invite donc à venir très nombreux **participer à nos travaux** dans le cadre de ce 40^{ème} congrès national de la FNPPSF.

Conformément aux engagements inscrits dans la charte, une réunion portant sur le **bilan des actions entreprises après deux ans de travaux** s'est tenue le 1^{er} février dans les locaux de la DPMA.

Le bilan des mesures mises en place a été jugé **très satisfaisant** y compris par les ONG environnementales présentes à cette réunion. Il a été décidé de poursuivre ces travaux, pour une nouvelle période de deux ans, sur plusieurs points jugés prioritaires : mise en place d'un **repos biologique** et protection des frayères, passage à une déclaration gratuite et **obligatoire**, protection de la bande côtière incluant **l'interdiction stricte de chalutage** dans les 3 milles et la mise en place de **récif artificiels** et enfin la **généralisation des tailles minimales de capture** à tous les pêcheurs en mer amateurs et **professionnels**. Lors de cette réunion, les cinq fédérations signataires de la charte ont rappelé leur position et confirmé, avec la plus grande fermeté, **leur refus de travailler sur tout autre sujet** tant que **ces mesures prioritaires ne seront pas mises en place**.

Nous considérons, comme vous, que la **situation actuelle est effectivement inacceptable**. Comment tolérer qu'un bar de moins de 42 cm **qui ne s'est jamais reproduit** doive être remis à l'eau par un pêcheur de loisir et puisse être repris en toute légalité dans l'instant qui suit par un pêcheur professionnel ? Si, aujourd'hui, la pêche professionnelle prélève effectivement un nombre important d'individus immatures au point d'en faire un argument pour refuser tout passage à 42 cm, alors cela démontre, si besoin est, qu'au titre de la **protection de la ressource**, il est très important et impératif **d'imposer cette mesure à tous le plus rapidement possible** ! Les pratiquants que nous représentons attendent des **mesures concrètes de la part des autorités responsables** avant qu'il ne soit trop tard ! **La colère gronde face à de telles discriminations aussi injustes qu'inacceptables...**

Pour faire face à tous ces défis, pour mieux nous défendre et faire valoir nos droits, il est important que nous soyons plus que jamais **rassemblés et solidaires**. Je compte sur vous...

Jean Kiffer
président national de la FNPPSF